

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de septembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 11 Septembre 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 10 Absents : 8 Votants : 22 dont 4 pouvoirs
--	---

**PRESENTS :**

M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; M. COCHARD Philippe (suppléant) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD Philippe ;  
M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel ;  
M. SOULARD Claude a donné pouvoir à M. DORET Michel ;  
Mme NOLOT Monique a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;  
M. JEUDI Daniel a donné pouvoir à M. CHOLLET Jean-Michel ;  
M. POUPIN Pascal a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;  
M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel.

**ABSENTS :** M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. FUZEAU Bruno ; M. JOZEAU Jacky ; M. METREAU Jacques ; M. WOJTCZAK Richard.

**Secrétaire de séance :** M. AUBRUN Thomas

**TRAVAUX - MARCHES**  
**ACQUISITION FONCIERE DE PARCELLES DESTINÉES A UNE MISE EN RÉSERVE**  
**FONCIERE SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'AFAFE (Aménagement Foncier Agricole**  
**Forestier et Environnemental) LUTINEAUX**

Dans le cadre du programme Re-Ressources des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) du Pays Thouarsais, le SEVT mène une action sur la gestion du foncier sur les AAC de Pas de Jeu et des Lutineaux. Une convention a été signée en ce sens avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) le 22 mai 2023, afin d'acquérir des parcelles dans les zones les plus sensibles ou bien constituer des réserves foncières pour réaliser ensuite des échanges. Ces territoires font également l'objet d'un aménagement foncier.

C'est dans ce cadre que la SAFER propose au SEVT d'acquérir des parcelles sur la commune de Plaine-et-Vallées, dans le but de constituer une réserve foncière sur ce secteur. En effet, ces parcelles sont localisées dans le périmètre de l'étude pour l'aménagement foncier de l'AAC des Lutineaux. Elles pourront être mobilisées lors de ce futur projet. Conformément au schéma directeur défini, la surface des parcelles pourra être redirigée et répartie sur les zones vulnérables, comme le Périmètre de Protection Rapproché (PPR) des forages ou les vallées sèches.

**- Dossier n° XA 79 23 0000 01 :**

La **surface totale des parcelles est de 12ha 85a 82ca**, pour un montant principal (hors frais notariés et SAFER) de **45 854,00 €HT** situées sur la commune de **PLAINE ET VALLEES**.

Soit un prix de l'ordre de 3 555 €/Ha.

**Relevé cadastral :**

Lieu-dit	Section	N°	Subdiv	Surface	Nature Cadastrale
NOIZE LA RAGONNE	194D	0110	J	24 a 31 ca	T
NOIZE LA RAGONNE	194D	0110	K	48 a 64 ca	T
DERRIERE L ANCEAU	260B	0156		1 a 25 ca	BP
LE PASTUREAU	260B	0251		2 a 00 ca	BP
LE PASTUREAU	260B	0260		2 a 05 ca	BP
LE PASTUREAU	260B	0265		95 ca	BP
LE GUE MARIN	260B	0332		36 a 90 ca	P
LES VIEUX PRES	260B	0375		2 a 94 ca	BP
LES VIEUX PRES	260B	0376		4 a 88 ca	BP
LES VIEUX PRES	260B	0403		3 a 27 ca	BP
LA PREE	260B	0491		1 ha 68 a 50 ca	T
LA PREE	260B	0509		1 a 92 ca	BP
LA PREE	260B	0519		1 a 90 ca	BP
LA PREE	260B	0521		62 ca	BP
DEVANT L ANCEAU	260B	0577		45 ca	BP
GUEMARD	260B	0632		99 ca	BP
GUEMARD	260B	0788		1 a 00 ca	BP
GUEMARD	260B	0796		95 ca	BP
GUEMARD	260B	0805		1 a 45 ca	BP
GUEMARD	260B	0814		1 a 32 ca	BP
GRILLON	260B	0847		1 a 65 ca	BP
GRILLON	260B	0855		12 a 30 ca	BP
GRILLON	260B	0918		1 a 15 ca	BP
LA VALLEE AU ROI	260ZC	0034	J	57 a 57 ca	T
LA VALLEE AU ROI	260ZC	0034	K	57 a 57 ca	T

Accusé de réception en préfecture  
079-200080844-20230925-CS-DE-23-045-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023





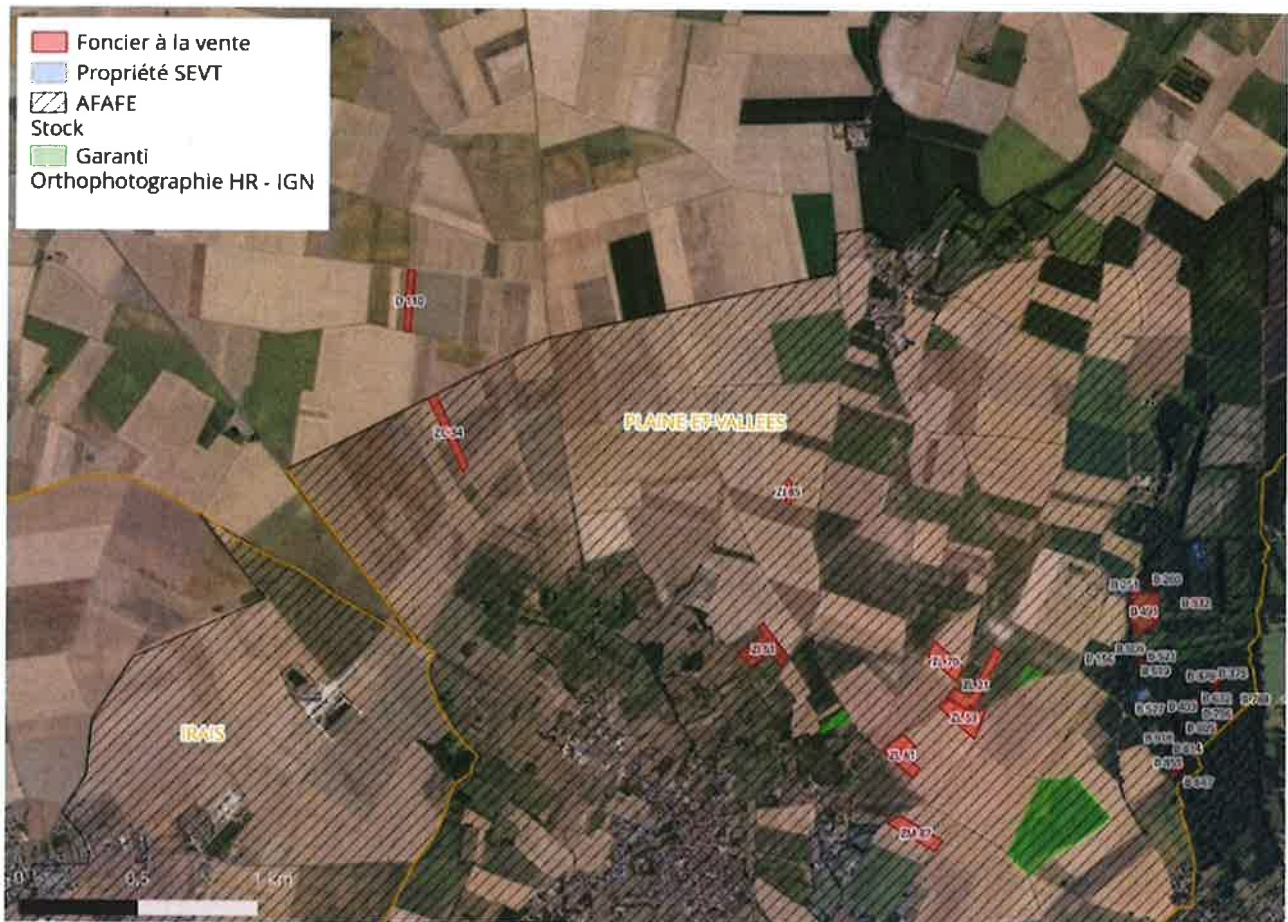


Figure 1 : localisation des parcelles (source : SAFER)

- Dossier n° AS 79 23 4464 01 :

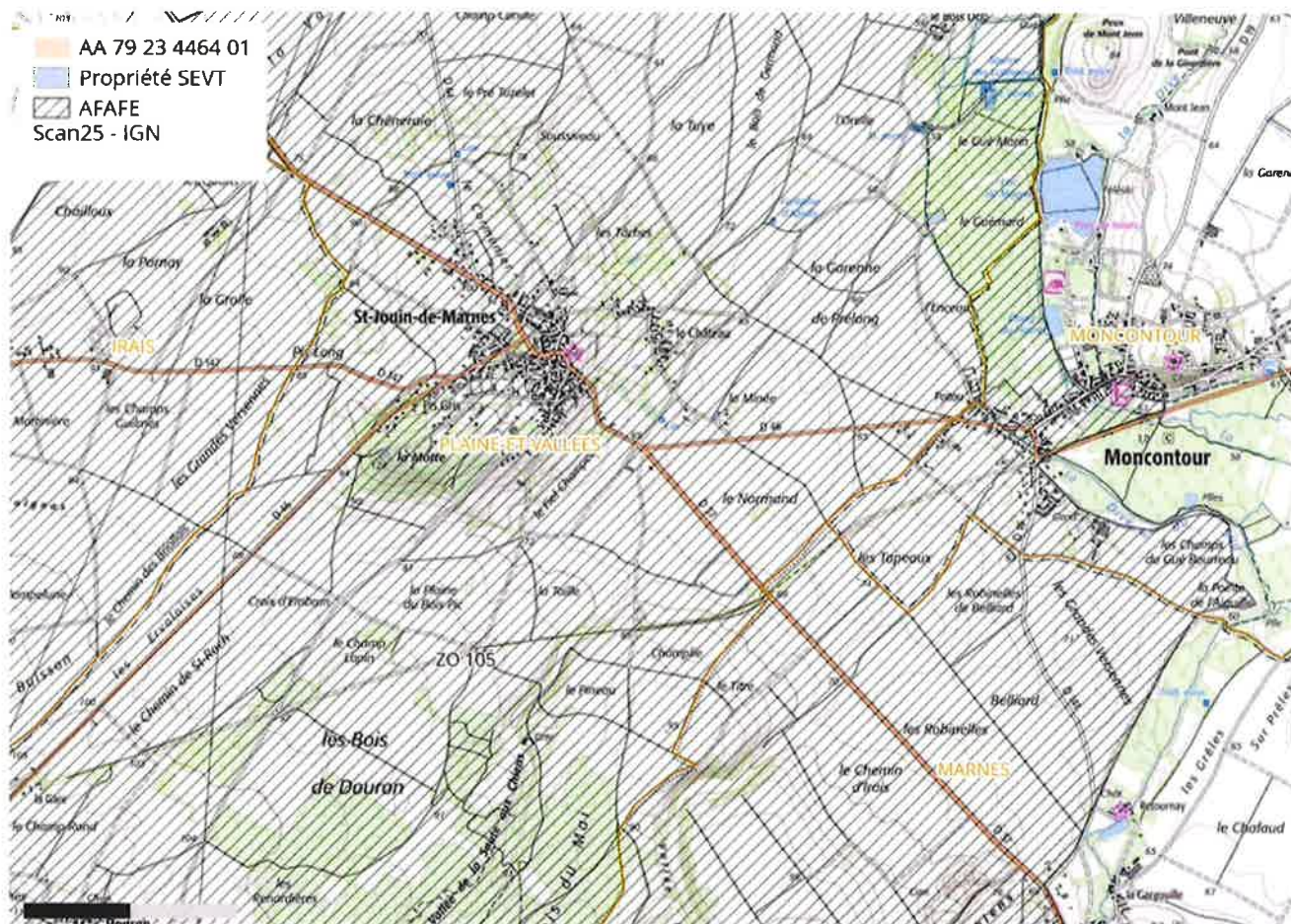
La **surface de la parcelle est de 51a 80ca**, pour un montant principal (hors frais notariés et SAFER) de **1 554,00 €HT** située sur la commune de **PLAINE ET VALLEES**.  
Soit un prix de l'ordre de 3 047 €/Ha.

**Relevé cadastral :**

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature Cadastre
LA VIGNE DU JONC	260ZO	0105	51 a 80 ca	T



# Cartographie du parcellaire :











Il est demandé au comité syndical de valider ces acquisitions et d'autoriser le Président à signer les documents inhérents aux dossiers et à réaliser une demande de subventions auprès des financeurs habituels.

En parallèle, concernant le dossier n° **XA 79 23 0000 01**, il est demandé au comité syndical d'autoriser le **déstockage de la parcelle D 110** située en dehors du périmètre de l'aménagement foncier. De cette manière, l'équivalent foncier de la parcelle D 110 pourra être intégré au stock de la réserve foncière déjà constituée à l'échelle du périmètre de l'aménagement foncier.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ VALIDE les acquisitions ci-dessus présentées ;
- ✓ AUTORISE le déstockage de la parcelle D 110 située en dehors du périmètre de l'aménagement foncier. De cette manière, l'équivalent foncier de la parcelle D 110 pourra être intégré au stock de la réserve foncière déjà constituée à l'échelle du périmètre de l'aménagement foncier. (dossier n° XA 79 23 0000 01) ;
- ✓ AUTORISE le Président à faire les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental 79 et du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU



Accusé de réception en préfecture  
079-200080844-20230925-CS-DE-23-045-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

